

AFRICAN UNION  
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE  
UNIÃO AFRICANA

---

Addis Abéba, Ethiopie, B. P.: 3243 Tel.: (251-11) 551 7700 Télécopie: (251-11) 5519 321  
Courriel: [situationroom@africa-union.org](mailto:situationroom@africa-union.org)

---

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ  
824<sup>ème</sup> RÉUNION

ADDIS ABÉBA, ETHIOPIE  
5 FEVRIER 2019

PSC/PR/BR. (DCCXXIV)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine, en sa 824<sup>ème</sup> réunion tenue le 5 février 2019, sous la forme d'une séance publique, a eu un échange de vues avec le Haut Représentant de l'UA pour Faire taire les armes en Afrique, S. E. Ramtane Lamamra.

Le Conseil a pris note de l'exposé introductif de S.E. l'Ambassadeur Hermann Immoungault de la République du Gabon, en sa qualité de Président du CPS pour le mois de février 2019, suivi de celui de S. E. Ambassadeur Smail, lu en son nom par Dr Admore Mupoki Kambuzi, Directeur par intérim du Conseil de paix et de sécurité. Le Conseil a également pris note de la communication faite par le Haut Représentant de l'UA pour Faire taire les armes en Afrique, S. E. Ramtane Lamrana. Le Conseil a en outre pris note des déclarations faites par les représentants des États membres de l'UA et des Communautés économiques régionales (CER).

Le Conseil a rappelé la vision de l'UA pour un continent intégré, stable, pacifique et prospère ; et, particulièrement l'aspiration Quatre de l'Agenda 2063 pour le développement d'une Afrique sûre et pacifique, ainsi que la Déclaration solennelle du 50<sup>e</sup> anniversaire de l'OUA/UA et de la Feuille de Route principale de l'UA sur les mesures pratiques pour faire taire les armes à l'Horizon 2020.

Le Conseil a félicité le Haut Représentant de l'UA pour Faire taire les armes en Afrique pour ses efforts inlassables, notamment à Madagascar où il a facilité la tenue et l'organisation réussies de l'élection présidentielle qui a abouti à une transmission pacifique du pouvoir.

Le Conseil a, une fois de plus, souligné l'importance pour tous les États membres de prendre des mesures efficaces pour trouver de manière exhaustive des solutions aux causes profondes des conflits violents y compris la marginalisation de certains groupes dans la société, la pauvreté, le sous-développement, le chômage des jeunes, la corruption et la mauvaise gestion des ressources naturelles.

Le Conseil a mis en exergue le lien entre les déficits de gouvernance, notamment dans la gestion de la diversité, et les conflits violents en Afrique. À cet égard, le Conseil a souligné l'importance de la mise en œuvre simultanée de l'Architecture de paix et de sécurité et de l'Architecture africaine de gouvernance. Le Conseil a également souligné la nécessité de s'assurer que toutes les parties prenantes concernées s'engagent à mettre pleinement en œuvre la Feuille de route principale de l'UA des mesures pratiques pour Faire taire les armes en Afrique à l'horizon 2020. Dans ce contexte, Le Conseil a demandé à la Commission d'accélérer la finalisation du Projet du Mécanisme de suivi et d'évaluation de la Feuille de route principale et de le soumettre en urgence au Conseil pour examen et adoption.

Le Conseil a souligné l'importance que revêtent l'appropriation et le leadership par l'Afrique des efforts de paix sur le continent. À cette fin, le Conseil a salué les efforts en cours

dans le contexte de la revitalisation du Fonds de la paix de l'UA et encouragé les États membres, qui n'y ont pas encore contribué au Fonds, à le faire.

Le Conseil a souligné la nécessité d'approches inclusives pour promouvoir la paix, tenant compte de toutes les parties prenantes concernées à tous les échelons de la société, y compris les femmes, les jeunes, les chefs traditionnels, ainsi que ceux des organisations à caractère confessionnel. Pour ce faire, le Conseil a souligné l'importance de la vulgarisation du travail de l'UA, en ce qui concerne la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité sur le continent.

Le Conseil a réitéré la nécessité d'une utilisation efficace de tous les mécanismes disponibles pour la prévention des conflits. Il s'agit notamment du Groupe des Sages, de PanWise et de FemWise. Dans ce contexte, le Conseil a encouragé tous les États membres à pleinement adhérer au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) en ayant en vue de garantir son application universelle. Le Conseil a aussi réitéré sa conviction s'agissant de la nécessité urgente de combler la lacune entre l'alerte précoce et l'action rapide dans la prévention des conflits.

Le Conseil a souligné l'urgence pour les États membres et la Commission, en étroite collaboration avec les partenaires, notamment les Nations unies, d'explorer les voies et moyens les meilleurs en vue d'assurer la mise en œuvre effective des accords de paix entre toutes les parties aux conflits sur le continent. À cette fin, le Conseil a demandé à la Commission de revitaliser, en coordination avec les autres acteurs, la pratique de la mise en place de Groupes de contact internationaux ou de Groupes d'appui en vue de galvaniser les efforts durables dans la prévention et la résolution des conflits et crises sur le continent.

Le Conseil a exprimé sa vive préoccupation face aux activités clandestines de certaines entreprises multinationales, notamment celles qui opèrent dans les zones de crise et de conflit dans certaines régions du continent. Le Conseil a aussi exprimé sa préoccupation quant à la militarisation croissante dans certaines régions du continent, notamment dans les espaces non gouvernés de certains États membres.

Le Conseil a noté que le flux et la circulation illicites des armes, notamment des armes légères et de petit calibre (ALPC) parmi les acteurs non étatiques contribuent de manière significative à l'aggravation de l'insécurité et de la violence dans différentes régions d'Afrique et, en conséquence, entravent la cohésion sociale, la sécurité publique, le développement socioéconomique et le fonctionnement efficace des institutions étatiques. Pour ce faire, le Conseil a souligné la nécessité pour les États membres de renforcer davantage leurs capacités pour assurer un suivi efficace et éradiquer le fléau du commerce illégal et de la prolifération des armes, en l'occurrence des armes légères et de petit calibre. Dans le même ordre d'idées, le Conseil a souligné la nécessité pour les États membres d'investir davantage dans la consolidation et le renforcement de leurs capacités pour efficacement protéger leurs arsenaux afin de ne pas les voir tomber entre des mains inappropriées.

Le Conseil a reconnu qu'une volonté politique renouvelée est une condition *sine qua non* pour faciliter l'émergence d'un continent exempt de conflits, conformément à l'Agenda 2063 et a exhorté en conséquence les dirigeants africains à se mobiliser, aux plus hauts niveaux, pour entreprendre et faire avancer le programme Faire taire les armes. Dans ce contexte, le Conseil a exhorté les États membres à prendre les mesures nécessaires pour la mise en œuvre réussie du *Mois africain de l'Amnistie*, au niveau national, dans l'objectif de promouvoir la collecte des armes illégalement acquises et détenues.

Le Conseil a une fois de plus, souligné la nécessité de la mise en œuvre pleine et effective, par tous les États membres de tous les instruments et régimes régionaux et internationaux en vigueur, y compris les embargos sur les armes imposés par le Conseil de sécurité des Nations unies. Dans la même veine, le Conseil a encouragé tous les États membres, qui n'ont pas encore adhéré à ces mécanismes, à les signer et ratifier urgemment et à s'approprier pleinement tous les instruments de l'UA relatifs à la promotion de la démocratie, des droits de l'homme et de la gouvernance pour assurer leur application universelle à travers le continent.

Le Conseil a félicité la Guinée Équatoriale pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité de l'ONU pour le mois de février 2019 et lui souhaite plein succès dans la promotion de la paix et de la sécurité dans le monde. Le Conseil a félicité en particulier la Guinée Équatoriale pour avoir soumis un projet de résolution sur Faire taire les armes à l'horizon 2020, qui sera examiné lors d'une réunion de haut niveau du Conseil de sécurité, le 27 février 2019 et a exhorté les membres des A3 et le Groupe africain à New York à travailler ensemble, en vue de faciliter l'adoption de cette résolution historique sur ce projet phare de l'Agenda 2063 de l'UA.

Le Conseil a demandé à la Commission de prendre les mesures nécessaires en vue du renforcement des capacités institutionnelles du Bureau du Haut Représentant en charge de Faire taire les armes pour lui permettre de mettre en œuvre de manière plus efficace une campagne réussie et accélérée pour Faire taire les armes en Afrique en tenant compte notamment des efforts politiques et stratégiques, ainsi que de la mise en œuvre d'une campagne de communication et de visibilité.

Le Conseil a convenu de rester saisi de la question.